

.../...

N°25-DGS-709

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2025.

LE CONSEIL,

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-26 et L. 2334-40,

VU le budget communal 2025,

VU la décision du Maire N°28/2025 sollicitant une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025 pour trois projets municipaux,

VU la décision du Maire N°29/2025 sollicitant une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 pour un projet municipal,

VU la notification d'attribution de subventions en date du 26 mai 2025,

VU le projet de convention attributive de subventions proposé par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis,

VU le plan de financement des quatre projets d'investissement concernés,

CONSIDERANT la nécessité de valider l'attribution de subventions pour ces quatre projets d'investissement, ainsi que leur plan de financement prévisionnel,

CONSIDERANT que le dossier relatif aux travaux d'étanchéité de l'Hôtel de Ville, initialement déposé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, a été instruit par le Préfet au titre de la Dotation Politique de la Ville,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité, soit 30 voix pour,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les subventions accordées aux projets d'investissement suivants au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2025 :

- Hôtel de Ville – Réfection partielle de l'étanchéité de la toiture : 99 680 € (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt euros),
- Ecole élémentaire Jean-Baptiste Clément – Réhabilitation des toitures et des escaliers extérieurs : 66 914 € (soixante-six mille neuf cent quatorze euros),
- Vie Associative – Création d'une Maison Commune des Associations et amélioration des locaux associatifs : 167 610 € (cent soixante-sept mille six cent dix euros).

Accusé de réception en préfecture
093-219300795-20250623-25-DGS-709-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

- Centre Socioculturel Clara Zetkin – Rénovation de la salle principale, reprise de l'étanchéité et création d'une cuisine : 223 055 € (deux cent vingt-trois mille cinquante-cinq euros).

ARTICLE 2 : APPROUVE ces quatre projets et leurs modalités prévisionnelles de financement comme suit :

PROJET	ESTIMATION DU PROJET HT	DPV	AUTRES AIDES PUBLIQUES	MONTANT A LA CHARGE DE LA VILLE
Hôtel de Ville – Réfection partielle de l'étanchéité de la toiture.	124 600 €	99 680 €	0 €	24 920 €
Ecole élémentaire Jean-Baptiste Clément – Réhabilitation des toitures et des escaliers extérieurs	83 642,70 €	66 914 €	0 €	16 728,70 €
Vie Associative – Création d'une Maison Commune des Associations et amélioration des locaux associatifs	209 512,97 €	167 610 €	0 €	41 902,97 €
Centre Socioculturel Clara Zetkin – Rénovation de la salle principale, reprise de l'étanchéité et création d'une cuisine	278 818,79 €	223 055 €	0 €	55 763,79 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions et à signer la convention attributive de subvention 2025 ainsi que son annexe et tout acte qui en serait le préalable ou la conséquence.

ARTICLE 4 : DIT que le montant des dépenses sera imputé au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 5 : DIT que le montant des recettes sera inscrit au budget de l'exercice concerné.



Le Maire
Dieunor EXCELLENT

COMMUNE DE VILLETANEUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS

CANTON D'EPINAY-SUR-SEINE (N°9)

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil municipal de Villetaneuse, dûment convoqué le 17 juin, conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Dieunor EXCELLENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 27 jusqu'à la délibération n°25-DGS-707 inclus.
26 à la délibération n°25-DGS-708.
25 à la délibération n°25-DGS-709.
27 de la délibération n°25-DGS-710 à 25-DGS-711 inclus.

Mmes et MM. D. EXCELLENT, T. ZAHIDI, M. AMMAD, E. COULANGES, N. GIBON, D. DIAKITE, N. MARTINIS, A. MORTADA, Maire-adjoints.

Mme F. BELGUESMIA, Maire-adjoint, sauf à la délibération n°25-DGS-709.

Mmes et MM. M. SIMAKALA, F. LAROCHE, A. DA SILVA, M. THIEBAUX, Conseillers municipaux délégués.

Mmes et MM. B. POIRET, C. JUSTE, E. SOURDIER, K. KHALDI, R. BOUKERMA, R. BOUGHAZI, A. BOUZNADA, H. BAH, F. BOUGRIA, H. OULBID, M. VESELINOVIC, M. AIT ARKOUB, Conseillers municipaux.

M. N. ABDILLAH, Conseiller municipal, sauf à la délibération n°25-DGS-708 (ne prend pas part au vote).

M. C. ESSOM, Conseiller municipal, sauf à la délibération n°25-DGS-709.

ETAIENT REPRESENTES : 05

M. S. SIDIBE représenté par D. EXCELLENT.
M. T. DUVERNAY représenté par E. SOURDIER.
Mme F. SAKHO représentée par C. JUSTE.
Mme K. BERKOUD représentée par R. BOUKERMA.
M. M. ELKHALOUI représenté par A. BOUZNADA.

ETAIENT ABSENTS : 01

02 pour la délibération n°25-DGS-708.

03 pour la délibération n°25-DGS-709.

Mme Y. ESSOM, Maire-adjoint, absente.

M. N. ABDILLAH, Conseiller municipal, à la délibération n°25-DGS-708 (ne prend pas part au vote).

Mme F. BELGUESMIA, Maire-adjoint, et M. C. ESSOM, Conseiller municipal, à la délibération n°25-DGS-709.

Accusé de réception en préfecture 093-219300795-20250623-25-DGS-709-DE Date de télétransmission : 01/07/2025 Date de réception préfecture : 01/07/2025

Le secrétariat était assuré par M. T. ZAHIDI, Adjoint au Maire.

..../....

